



Le Directeur général

Bruxelles, le
MARE/D3-C1/mb-UK/ARES(2019)

M. Aurelio Bilbao
Président du CC - Sud
rue Alphonse Rio, 6
F-56100 Lorient

Objet: Avis 132 sur les possibilités de pêche de la sardine ibérique (divisions CIEM 8c et 9a)

Cher Monsieur Bilbao,

La Commission prend note de l'avis 132 du CC-Sud du 28 juillet 2019 concernant la situation de la sardine ibérique. Elle note en particulier que, selon les représentants des professionnels de la pêche, la biomasse de la sardine ibérique a fortement augmenté depuis l'année dernière, contrairement à ce que le CIEM souligne dans son évaluation du plan de gestion conjoint hispano-portugais.

Dans votre courrier, vous semblez reprocher au CIEM de ne pas tenir compte des résultats des campagnes scientifiques de l'Institut Espagnol d'Océanographie et de l'Institut Portugais de la Mer, et marquez votre désaccord sur le fait que le CIEM préconise une faible productivité pour la sardine. Vous proposez dès lors d'utiliser une règle d'exploitation (HCR 6) se basant sur une productivité moyenne, ce qui autoriserait un quota plus élevé que les 10.799 t établis par l'Espagne et le Portugal pour 2019.

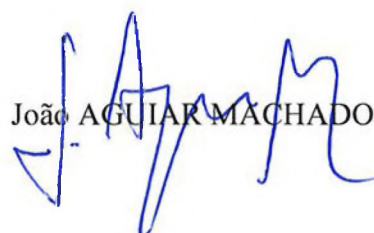
Permettez-moi tout d'abord de souligner que la Commission défend l'examen scientifique par les pairs du travail et des résultats de campagnes menées par les instituts nationaux (« peer review »), tâche qui incombe au CIEM. En décembre prochain, celui-ci publiera son avis pour 2020 qui permettra d'avoir une image complète de la situation de la sardine et d'établir des opportunités de pêche pour 2020.

Comme vous le savez, l'évaluation du CIEM du 29 mai dernier indique que le niveau actuel des captures ne mènerait pas au rétablissement du stock. Seule l'application des HCR 3 et 4 utilisés dans leur évaluation permettrait d'arriver aux objectifs du plan de gestion conjoint de l'Espagne et du Portugal, c'est-à-dire à un minimum de 80% de Blim jusqu'en 2023 avec une croissance annuelle de la biomasse d'au moins 5%. Le CIEM insiste également sur le fait que seules ces règles sont cohérentes avec l'approche de précaution. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir plus de 5% de probabilité que la biomasse reproductrice tombe en dessous de Blim. Il en résulterait des captures annuelles d'environ 7000 t.

La politique commune de la pêche ayant pour objectif le rétablissement des stocks à un niveau durable, la Commission suit de près l'évolution de la sardine ibérique et prendra les mesures qui s'imposent pour assurer que cet objectif soit respecté, ce qui est également primordial pour les pêcheurs et leurs familles.

Je remercie le conseil consultatif pour le travail accompli et son engagement, et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs; (pascale.colson@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73) pour tout éventuel complément d'information sur cette réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


João AGUIAR MACHADO

Copie: B. Friess, V. Veits, M. Kirchner, E. Roller, U. Krampe, P. Colson, S. Billiet